

**INSTRUCTIONS DE COURSE**  
**FRENCH MOTH CUP**  
**Les 2-3 octobre 2021**  
**Baie de La Baule - Le Pouliguen**  
**CNBPP**  
**Grade 4**

**Rev1**

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

**1. REGLES**

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

**2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau avant le départ d'une course par **l'envoi du pavillon L sur le bateau comité avec communication verbale + canal VHF de la course.**

**3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS**

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est **situé sur la baie vitrée e la terrasse du club** ; ils seront également mis en ligne à l'adresse [www.cnbpp.fr](http://www.cnbpp.fr).

3.2 Le PC course est situé à **sur la terrasse du CNBPP 02 40 42 32 11** mail [contact@cnbpp.fr](mailto:contact@cnbpp.fr).

**4. CODE DE CONDUITE**

4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

**5. SIGNAUX FAITS A TERRE**

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé **sur la terrasse du club**.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **60 minutes** après l'affalé de l'Aperçu.

**6. PROGRAMME DES COURSES**

6.1 Dates des courses :

Date	Classe
<b>Samedi 2 octobre</b>	French Moth, waszp, Onefly
<b>Dimanche 3 octobre</b>	French Moth, waszp, Onefly

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est

- samedi 2 octobre : 12h 30.

- dimanche 3 octobre : 13h 00.

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.

6.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 17h00

**7. PAVILLONS DE CLASSE**

Les pavillons de classe sont **pavillon vert**.

**8. ZONES DE COURSE**

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

## 9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont **décrits en annexe Parcours**.

## 10. MARQUES

Départ	Parcours	Arrivée
<b>conique verte</b>	<b>conique orange</b>	<b>bouée frite bleu</b>

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

## 12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre **le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord** et **le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord**.
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

## 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Il n'y aura pas de changement de bord.

## 14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre **un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité** et **le côté parcours de la marque d'arrivée**.
- 14.2 (DP) Les bateaux ayant fini et n'étant plus en course, doivent s'écarter de la zone d'arrivée.
- 14.3 **Grand Prix Finish** : Quand le premier bateau termine le parcours, le comité de course envoie immédiatement le **pavillon Jaune** avec un signal sonore sur le bateau comité et sur le bateau pointeur au vent. Le pavillon Jaune sera affalé à la fin de la fenêtre d'arrivée ou quand le dernier bateau a fini.
- 14.4 Quand le premier bateau arrive, tous les bateaux finissant le parcours dans les temps seront considérés comme ayant fini, indépendamment du nombre de tours qu'ils auront réalisés.  
Leur position dans la course sera établie à partir de l'ordre d'arrivée et du nombre de tours effectués.  
Les bateaux ayant effectué 3 tours seront classés devant les bateaux ayant effectué 2 tours, ensuite les bateaux ayant effectué 1 tour puis les bateaux ayant effectué 0 tours.  
Les concurrents n'arrivant pas à couper la ligne d'arrivée avant sa fermeture seront classés en fonction de leur dernier passage à la manœuvre au vent.  
Les concurrents n'ayant pas réussi à enrouler une fois les marques au vent seront classés DNF.

## 15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour **toutes les classes**, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.3 Une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

## 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 <sup>er</sup>	Temps limite pour finir après le 1 <sup>er</sup>
<b>Toutes</b>	<b>20 minutes</b>	<b>35 minutes</b>	<b>10 minutes</b>

- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

## 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé **au secrétariat du club**.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé **dans les locaux du club**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

**18 CLASSEMENT**

18.1 **1** course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de **4** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand **4 à 8** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

(c) Quand **9** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système [**temps sur temps**].

18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information à **11h**, et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

**19 REGLES DE SECURITE**

19.1 *[DP] [NP]* Un émargement (sortie et retour) sera mis en place chaque jour de l'épreuve **sur la terrasse du club, côté mer**.

19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 Utilisation du bout-dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

**20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT**

20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

**21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21.2 *[DP]* Les bateaux doivent être en conformité avec leurs règles de classe. .

**22. BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels sont identifiés **par un pavillon CNBPP**.

**23. ACCOMPAGNATEURS**

23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation. .

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

**24. EVACUATION DES DETRITUS**

Les détritiques peuvent être placés à bord des bateaux officiels [**ou accompagnateurs**].

**25. EMBLEMES**

*[DP]* Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le **parc à bateaux**.

**26. PRIX**

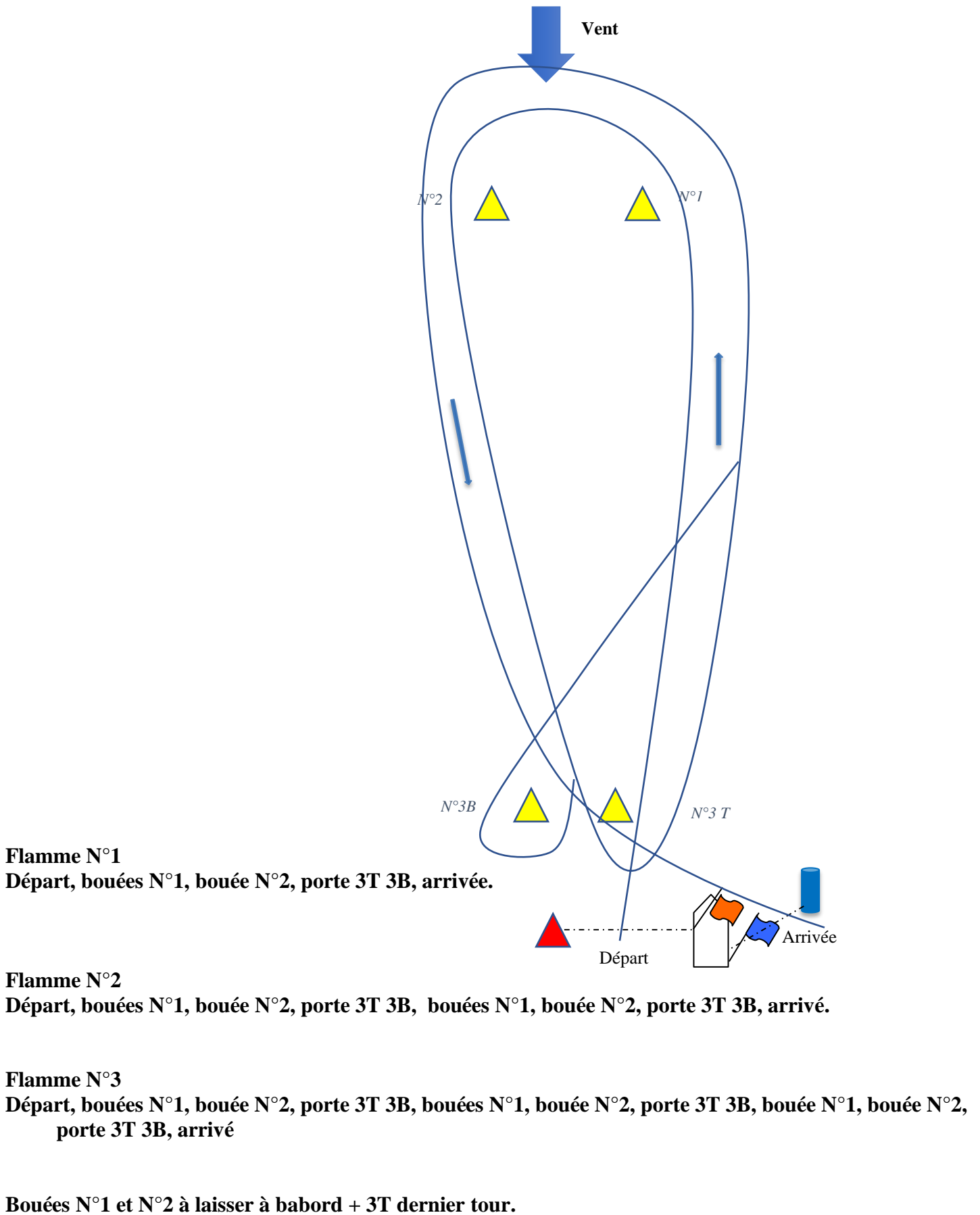
Des prix seront distribués.

Arbitres désignés :

Président du comité de course : **Alex Cordier**

Président du jury : **Didier Greze**

## ANNEXE PARCOURS



Ce schéma n'est là qu'à titre indicatif